

Fonds d'édition contemporaine

CNM

Présentation du dispositif

L'aide à l'édition contemporaine du FCM a été mis en œuvre avec le concours du ministère de la culture afin d'accompagner les éditeurs de musique dans leurs efforts de développement d'un catalogue éditorial d'œuvres nouvelles.

Sont concernées par cette aide les œuvres de musique contemporaine (lyriques, symphoniques, de musique de chambre), le jazz de création.

Pour 2021 la dernière date de limite de dépôt est le 11 novembre.

Conditions d'attribution

A qui s'adresse le dispositif ?

Entreprises éligibles

L'aide s'adresse aux sociétés commerciales, ayant dans leur objet social :

- l'activité d'édition musicale,
- les créations musicales concernées par la fabrication du matériel d'orchestre (édition de partitions).

Pour quel projet ?

Présentation des projets

Le fonds édition contemporaine apporte un soutien financier aux projets d'édition d'œuvres présentant un caractère de risque en raison de la complexité du travail éditorial.

Sont éligibles les commandes d'Etat, de commandes d'orchestre ou d'opéra, de commandes de festivals, de conservatoires, etc..., mais aussi les initiatives directes des éditeurs. Seules les œuvres inédites de compositeurs vivants ou disparus depuis moins de 10 ans faisant l'objet d'une interprétation publique garantie ou d'une production phonographique distribuée commercialement seront éligibles au programme.

Montant de l'aide

De quel type d'aide s'agit-il ?

Le montant des subventions est plafonné à 40% du cadre subventionnable.

Informations pratiques

Quelle démarche à suivre ?

Auprès de quel organisme ?

Le dossier de demande doit être déposé sur le site internet du CNM.

Éléments à prévoir

La demande d'aide devra comporter les documents suivants :

- l'argumentaire de votre budget prévisionnel,
- la présentation de l'éditeur et de son catalogue,
- la présentation du compositeur et le cas échéant, une présentation de l'auteur,
- la présentation détaillée de l'oeuvre,
- la description du travail éditorial,
- les références du graveur,
- la copie ou extrait du manuscrit (partition) avec des précisions sur l'instrumentation et le nombre de copies,
- la lettre signée de l'éditeur s'engageant à respecter les dispositions du code de la propriété intellectuelle,
- le document certifiant la production scénique de l'oeuvre ou sa production phonographique, les informations relatives à la diffusion et à la promotion de l'oeuvre (disque, concerts, promotion auprès des conservatoires, ...),
- dans le cas d'une coédition, la copie du contrat de coédition.

Organisme

CNM

Centre National de la Musique

- **Centre National de la Musique**
151-157 avenue de France
75013 PARIS
Téléphone : 01 83 75 26 00
E-mail : infos@cnm.fr
Web : cnm.fr